

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ORDINAIRE DU JEUDI 26 JUIN 2025

Lieu : Salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac

* * *

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le vingt-six (26) juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 20 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2025

Nombre de conseillers : 61

En exercice : 61

Présents : 33 (32 titulaires + 1 suppléant votant)

Votants : 40 (33 présents + 7 pouvoirs)

* * *

32 titulaires présents : M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), Mme Isabelle SABIDUSSI (élu(e) d'Auros), M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), Mme Bernadette COUSIN (élu(e) de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élu(e) de La Réole), M. Vincent GORSE (élu de La Réole), M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), Mme Myriam BELLOC (élu(e) de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Patrick MONTO (Maire de Savignac).

* * *

7 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), absent excusé, a donné pouvoir à M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin) ; M. François QUIRIN (Maire de Floudès), absent excusé, a donné pouvoir à M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne) ; M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), absent excusé, a donné pouvoir à Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy) ; M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), absent excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran) ; Mme Milouda M'SSIEH (élu(e) de La Réole), absente excusée, a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élu(e) de La Réole) ; M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), absent excusé, a donné pouvoir à M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas) ; M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), absent excusé, a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat).

* * *

1 suppléant votant : Mme Christine DARNAUZAN, en l'absence de M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil).

* * *

7 titulaires absents excusés et non supplés : M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), Mme Graziella CHIAPPA (élu de Gironde-sur-Dropt), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève).

* * *

14 titulaires absents non excusés et non supplés : M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), Mme Mylène BARRAU (élu de Caudrot), M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet), Mme Magali DELEPINE (élu de Lamothe-Landerron), Mme Sophie VAULTIER (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élu de Monségur), M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac), M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue).

* * *

Information : 3 suppléants présents mais non votants : Mme Isabelle BARBE (suppléante de Bagas), M. Dominique SAINT-ARAILLE (suppléant de Barie), M. Guy CAZADE (suppléant de Loubens).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Stéphane DENOYELLE, Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac.

* * *

Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il a été fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2023-013 du 26 janvier 2023 depuis le dernier Conseil Communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes éventuellement les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

NB : Depuis le dernier Conseil Communautaire, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du Conseil Communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (ou DPU).

Le compte-rendu des délégations du Conseil au Président est adopté à l'unanimité sans remarque ni question.

* * *

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 juin 2025 : M. Jacky Britton souligne un oubli dans la retranscription des interventions concernant la délibération portant modification du PLUI. Monsieur le Président indique que le procès-verbal sera modifié pour tenir compte des remarques de M. Jacky Britton et de M. Dominique Turbet Delof (reçues par mail en amont de cette séance).

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité, avec une voix contre de M. Jacky Britton.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

• **Prise d'acte (sans vote) du Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes :**

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde pour l'exercice 2024 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par l'EPCI ;

- prendre acte que le rapport d'activités 2024 de la CdC du RSG doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2025 (40 VOIX).**

* * *

- **Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle Médico-Social de Monséjour au titre de l'année civile 2025 :**

Monsieur Le Président précise que la Pôle Public Médico-Social de Monséjour a sollicité les Communautés de Communes du Haut Entre Deux Mers et du Réolais en Sud Gironde pour l'attribution d'une subvention d'un montant de mille cinq cent euros chacune. Ces subventions contribueront à l'accueil de quatre internes de médecine générale effectuant leur stage ambulatoire sur le Réolais, le Monségurais, la Sauveterrois. Chaque stagiaire s'acquittera d'un loyer de trois cent euros mensuels. Cependant cette somme ne permet pas de couvrir l'ensemble des charges afférentes à la location (fluides).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaires de se prononcer sur l'octroi d'une subvention d'aide au fonctionnement d'un montant de mille cinq cent euros au bénéfice du Pôle Médico-Social de Monséjour afin de favoriser l'accueil de stagiaire en médecine générale.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2025 (40 VOIX).**

* * *

FINANCES

- **Budget Principal 69000 - Admission en non-valeur et créances éteintes :**

La présente délibération a pour objet d'approuver l'admission en non-valeur et en créances éteintes de ces créances irrécouvrables au vu des états et pièces justificatives transmis par Mme la Trésorière de La Réole. Les dépenses seront imputées aux sections de fonctionnement de chaque budget comme suit :

- Budget Principal 2025 : 0,00 € au compte 6541 ;
- Budget Principal 2025 : 2 169,46 € au compte 6542.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2025 (40 VOIX).**

* * *

- **Budget Annexe Ordures Ménagères 69035 - Admission en non-valeur et créances éteintes :**

La présente délibération a pour objet d'approuver l'admission en non-valeur et en créances éteintes de ces créances

irrecouvrables au vu des états et pièces justificatives transmis par Mme la Trésorière de La Réole. Les dépenses seront imputées aux sections de fonctionnement de chaque budget comme suit :

- Budget Annexe OM 2025: 0,00 € au compte 6541 ;
- Budget Annexe OM 2025 : 14 037,24 € au compte 6542.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2025 (40 VOIX).

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- **Convention de mise à disposition d'un agent de la Mairie de Bassanne auprès de la Communauté de Communes :**

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de conventionner avec la Mairie de Bassanne pour qu'une de leurs agents puisse intervenir cet été sur le dispositif CAP33 afin d'encadrer les activités sportives proposées. L'agent sera mis à disposition 14 heures hebdomadaires du 04 au 31 août 2025. Il convient donc de formaliser cette mise à disposition. Une convention, jointe en annexe, est conclue en ce sens.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque

Richard GAUTHIER ne prend pas part au vote.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2025 (39 VOIX).

* * *

ECONOMIE

- **Attribution de subventions économiques :**

La présente délibération a pour objet :

- d'attribuer une aide au conseil à l'entreprise ou porteur de projet suivant :

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE
ETS CARRILLO	THOMAS CARRILLO	40264981800026	MACONNERIE TAILLE DE PIERRE	ZA LE MARTOURET 33190 LA REOLE
Contexte : <input type="checkbox"/> Création <input checked="" type="checkbox"/> Développement <input type="checkbox"/> Transmission L'entreprise Carrillo et Fils, créée en 1946 réalise aujourd'hui des travaux de maçonnerie générale, de rénovation et de taille de pierres. Soucieux de la qualité de vie au travail, et, dans le but de développer l'entreprise, Monsieur Carrillo souhaite réaliser un investissement conséquent, permettant de limiter le port de charge de ces salariés. Il sollicite l'aide au conseil de la Communauté de Communes pour voir si l'investissement est soutenable.				
TOTAL : 1 entreprise soutenue				

- d'attribuer une aide à l'investissement aux entreprises suivantes :

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE	SUBVENTION
EVA D SENS	KATY CORBILLE	52359378800012	SALON DE	3 RUE	Investissement : 6 000 € HT

			BEAUTE	PARTARRIEU, 33124 AUROS	Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 1 200 €
<p>Madame CORBILLE a ouvert son salon de beauté en 2010 dans la commune d'Auros et a déménagé son activité dans un nouveau local de 120 m² en 2023. L'entreprise a aujourd'hui le projet d'investir dans un appareil d'épilation par électrolyse, complémentaire à l'épilation laser. Pour la cheffe d'entreprise, ce projet permettrait de combler une offre inexistante pour ce type d'épilation dans le Sud-Gironde, et accompagnerait donc le développement de l'activité.</p>					
PISCINES DE L'ATLANTIDE	SANDRINE FORTUNA	48529977000027	EQUIPEMENTIER PISCINES	77 RUE GUSTAVE EIFFEL 33190 LA RÉOLE	Investissement : 33 494 € HT Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 5 000 €
<p>Située sur la zone industrielle de Frimont, l'entreprise est spécialisée dans l'installation, la maintenance et l'entretien de piscines, ainsi que dans le négoce d'accessoires et consommables. Dans le cadre de son développement, l'entreprise a porté un projet de déménagement et compte élargir sa gamme de services, notamment en proposant des piscines en kit.</p>					
4 ULTRA	PIERRE CURSAN	84530134000012	FABRICATION DE PRODUITS DE NUTRITION SPORTIVE	2 LA VIGNAGUE OUEST 33 190 MORIZES	Investissement : 38 290 € HT Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 5 000 €
<p>L'entreprise 4 ULTRA est spécialisée dans la nutrition pour le sport. Elle connaît une croissance de son chiffre d'affaires depuis sa création. Toutefois, l'entreprise est aujourd'hui limitée par ses capacités de production, et ne peut fournir toutes les demandes Afin d'améliorer les conditions de travail et augmenter la production, l'entreprise va faire l'acquisition d'une machine de mise en conditionnement.</p>					
EVENT TENT CONCEPT	ALEXANDRE GAREAU	83864154600018	LOCATION DE MATERIEL EVENEMENTIEL	22 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 33 190 GIRONDE SUR DROPT	Investissement : 28 693 € HT Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 5 000 €
<p>L'entreprise, composée de 4 personnes, exerce une activité de location de tentes berbères et autre matériel d'évènementiel. Afin de poursuivre son développement, l'entreprise a acquis des locaux sur la commune de Gironde sur Dropt et compte à terme développer un lieu autour du mariage, regroupant plusieurs prestataires dans le but d'être en capacité de proposer une offre clés en main sur le territoire.</p>					
SELF BETON	DAMIEN GALISSAIRE CAROLINE OLLIVIER	92893127800016	DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BETON	4 RUE DES CHANTERELLES, 33124 AILLAS	Investissement : 13 000 € HT Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 2 600 €
<p>Monsieur GALISSAIRE et Madame OLLIVIER ont ouvert en mai 2024 un distributeur automatique de bétons sur la commune d'Aillas. Le projet s'inscrit dans une logique de diversification de l'entreprise GALISSAIRE TP gérée par Monsieur Damien GALISSAIRE, spécialisée dans une activité de travaux publics. L'entreprise souhaite aujourd'hui investir dans un équipement limitant le port de charges nécessaire à réapprovisionner la centrale.</p>					
ETS CARRILLO	THOMAS CARRILLO	40264981800026	MACONNERIE TAILLE DE PIERRE	ZA LE MARTOURET 33190 LA REOLE	Investissement : 127 500 € HT Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 5 000 €
<p>L'entreprise Carrillo et Fils, créée en 1946 réalise aujourd'hui des travaux de maçonnerie générale, de rénovation et de taille de pierres. Soucieux de la qualité de vie au travail, et, dans le but de développer l'entreprise, Monsieur Carrillo souhaite réaliser un investissement conséquent, permettant de limiter le port de charge de ces salariés.</p>					
TOTAL : 5 entreprises soutenues					23 800 €

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération en l'absence de Bruno MARTY.

Matthias ROBINE demande combien de temps s'est écoulé entre les demandes d'aide au conseil et d'aide à l'investissement de l'entreprise Carrillo. Le Président répond que l'aide au conseil a été demandée pour étudier la viabilité de l'investissement en question, donc seulement quelques mois entre les deux demandes.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2025 (40 VOIX).**

* * *

TOURISME

- **Changement des modalités de reversement de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026 :**

La présente délibération a pour objet de faire évoluer les modalités de reversement suite à la création de la régie de recette pour l'encaissement de la taxe de séjour. La grille tarifaire reste inchangée.

À partir du 1er janvier 2026, la déclaration et le reversement de la taxe de séjour se feront directement en ligne via la plateforme dédiée à la fin de chaque période de perception. Différents modes de paiement sont mis en place :

- Paiement en ligne via PAYFIP
- Chèques
- Numéraire

A la fin de la période de perception, les hébergeurs ne devront plus attendre l'avis de sommes à payer pour reverser la taxe de séjour perçue dans le cadre de leur activité touristique.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération en l'absence de Bruno MARTY.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2025 (40 VOIX).**

* * *

GEMAPI

- **Mise à disposition du service GEMAPI auprès du Syndicat Mixte Fermé de gestion du Système d'endiguement Bassanne-Barie-Castets :**

Monsieur le Vice-Président indique que l'absence de moyens administratifs et techniques du Syndicat Mixte Fermé de gestion du système d'endiguement Bassanne-Barie-Castets, ne permet pas la prise en charge des tâches administratives et techniques à effectuer.

La présente délibération a pour objet d'approuver la mise à disposition du service GEMAPI de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde au profit du Syndicat Mixte Fermé de gestion du système d'endiguement Bassanne-Barie-Castets.

Bernard PAGOT, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2025 (40 VOIX).**

* * *

URBANISME

- **Approbation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols (période 2011-2022) :**

Dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols et pour répondre aux objectifs de la loi Climat et Résilience, les collectivités territoriales compétentes en matière de planification de l'urbanisme, et disposant d'un document d'urbanisme approuvé, ont désormais l'obligation d'élaborer un rapport local sur l'artificialisation des sols, au minimum tous les trois ans. Le rapport est annexé à la présente délibération.

La présente délibération a pour objet d'approuver ce rapport triennal sur l'artificialisation des sols couvrant la période 2011-2022.

Philippe MOUTIER, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 26/06/2025 (40 VOIX).**

* * *

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

* * *

**L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,
La séance est levée à 20h30.**

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde

M. Stéphane DENOYELLE
Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac
Secrétaire de séance



